

Situation et avenir de l'industrie canadienne de l'amiante

Jean Lotte

Volume 41, numéro 2, juillet–septembre 1965

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003050ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003050ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lotte, J. (1965). Situation et avenir de l'industrie canadienne de l'amiante. *L'Actualité économique*, 41(2), 282–309. <https://doi.org/10.7202/1003050ar>

Situation et avenir de l'industrie canadienne de l'amiante

L'industrie canadienne de l'amiante, concentrée à concurrence de 90 p.c. dans le Québec, possède un caractère mondial : d'une part, elle exporte presque entièrement sa production (95 p.c.), d'autre part, elle représente encore plus des deux cinquièmes de la production mondiale. Avec celle de l'U.R.S.S., elle domine de loin tous les autres producteurs.

Depuis plusieurs années, cette industrie connaît un plein essor. L'année dernière, cependant, elle a été secouée par une crise qui a abouti à une certaine concentration d'entreprises et à une mise au chômage de 10 p.c. environ de la main-d'œuvre employée dans les régions minières. Ces difficultés tiennent à l'évolution comparée de l'offre et de la demande mondiales d'amiante. Elles ont eu ici des répercussions limitées (la croissance de la production n'en a pas été affectée) à cause de la forte position concurrentielle du Canada en la matière. L'évolution récente de la production et de la consommation mondiales d'amiante, et la position de l'amiante canadien dans la concurrence internationale feront donc l'objet des deux premières parties de cet article. Si l'on veut de plus estimer les perspectives à moyen terme de cette industrie, il faut étudier les grands marchés de consommation sous l'angle de leurs besoins en amiante : ce sera notre troisième partie.

— I —

Pour comprendre l'évolution récente de la production et de la consommation mondiales d'amiante, on peut prendre comme instru-

ment de travail le rapport intitulé : *L'extraction et le traitement des minéraux au Canada*, rédigé par M. John Davis, pour la Commission Gordon. On y trouve des prévisions établies à partir de la situation prévalant en 1955. On peut donc, aujourd'hui, à l'aide de l'évolution effective, voir dans quelle mesure ces prévisions se sont réalisées et porter un jugement sur la situation et les tendances actuelles.

*
* * *

Le rapport Davis établissait des prévisions allant jusqu'en 1965 et 1980. Elles étaient optimistes. Compte tenu, d'une part, des possibilités, jugées assez faibles, de remplacement de l'amiante par d'autres produits et, d'autre part, de l'utilisation de plus en plus diversifiée de l'amiante, il estimait que la demande mondiale se multiplierait par 2.5 ou 3 de 1955 à 1980. Sur le plan canadien, il prévoyait une baisse de la part relative du Canada, à cause de l'apparition de nouveaux producteurs, notamment de l'U.R.S.S. et de l'Afrique. Néanmoins, le sol canadien resterait la principale source d'amiante : sa production serait, en 1980, de 2 à 2.5 fois celle de 1955.

Ces résultats étaient résumés dans le tableau que nous reproduisons ci-dessous (tableau I).

Tableau I
Production canadienne et demande mondiale

(en milliers de tonnes) ¹

	Demande mondiale (sauf celle de l'U.R.S.S.)	Production canadienne	
		en nombres absolus	en p.c. de la demande mondiale
1955	1,600	1,063	66
1965	2,250 à 2,500	1,350 à 1,500	60
1980	4,000 à 4,800	2,000 à 2,400	50

1. Il s'agit, comme dans tout le reste du présent article, de tonnes courtes.

Dans ces prévisions, la demande mondiale ne comprenait pas la consommation par l'U.R.S.S., faute de données précises et de moyens de prévision pour ce marché particulier.

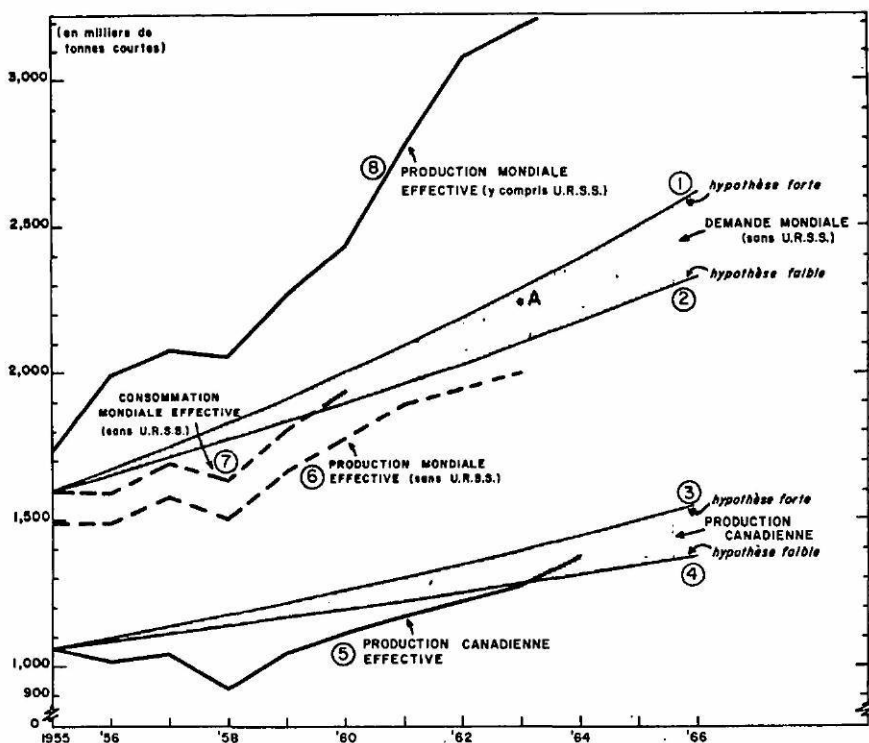
L'étude établissait donc deux taux de croissance, aisément calculables, pour toute la période considérée.

— Un taux minimum correspondant à une « hypothèse faible » : pour une croissance de la demande mondiale de 1,600 à 4,000 tonnes, il s'établissait à 3.5 p.c. par an ; pour une croissance de la production canadienne de 1,063 à 2,000 tonnes, il se montait à 2.4 p.c.

— Un taux maximum lié à une « hypothèse forte » : pour une augmentation de nos deux séries à 4,800 et 2,400 tonnes respectivement, il s'élevait à 4.6 p.c. et 3.5 p.c. par an.

Graphique I

Production et consommation dans le monde et au Canada 1955-1966 (prévisions et réalisations)



Sur le graphique I, ces hypothèses forment les courbes (1), (2), (3) et (4). La croissance probable doit donc se situer entre elles (zones hachurées).

En élaborant ainsi un graphique basé sur des taux de croissance constants, on néglige évidemment les « accidents » de conjoncture qui peuvent fort bien, à un moment donné, entraîner la consommation mondiale et la production canadienne en dehors du champ formé par les deux hypothèses-limites. Il faut donc juger globalement, et non année par année, la période de dix années qui vient de s'écouler, pour voir si la tendance générale constatée correspond à celle qui était prévue.

*

* *

Les statistiques dont on dispose nous fournissent la production, pays par pays. La production mondiale n'est qu'une estimation, du fait que la production de l'U.R.S.S. et de quelques autres pays n'est connue qu'approximativement. Mais, le rapport Davis s'occupe de la demande mondiale sans l'U.R.S.S. Du point de vue qui nous intéresse, cela se justifie, car le marché intérieur russe de l'amiante est et a toujours été fermé à l'étranger. Mais, on ne saurait assimiler production et consommation mondiales sans l'U.R.S.S., puisqu'une partie de cette consommation est due à des importations venant d'U.R.S.S. Il faut donc tenir compte des ventes russes au reste du monde. Or, on ne les connaît pas depuis 1960 et on ne peut donc pas comparer aussi complètement qu'il le faudrait la consommation mondiale effective (sans l'U.R.S.S.) avec les prévisions de M. John Davis. On possède les résultats généraux suivants (tableau II).

Ces séries donnent dans l'ordre les courbes (5), (6), (7), (8) du graphique I. Les statistiques de production fournies assimilent production à quantité de fibre expédiée, et non pas de fibre extraite.

*

* *

La lecture du graphique I nous conduit à évaluer les tendances réelles qui se sont manifestées depuis 1955 :

1) d'une façon générale, deux périodes sont à distinguer : avant 1959, la production canadienne comme la consommation mondiale ont connu des fluctuations qui les ont amenées très sensiblement au-dessous de la prévision minimum. Depuis 1959, au contraire, une croissance continue a replacé ces courbes à l'intérieur du champ d'anticipations, en 1964 pour la production canadienne, dès 1960 pour la consommation mondiale. En effet, comme très certainement les importations soviétiques ont plutôt augmenté que diminué depuis 1960, on peut au moins reporter pour les années postérieures à 1960 l'écart que l'on observe cette année-là entre les courbes (6) et (7) ;

2) si l'on examine en détail ces résultats, on voit l'influence de la conjoncture générale sur la production et la consommation d'amiante, ce qui ne saurait étonner. Surtout, la récession de 1958 a été logiquement suivie d'une période de « rattrapage », qui s'est traduite par un taux de croissance supérieur au maximum prévu pendant plusieurs années. De 1959 à 1963, le taux moyen d'augmentation de la production canadienne d'amiante s'est élevé à 5 p.c. par an, et en 1964 à 8.2 p.c. Il est considérablement supérieur à celui de l'hypothèse prévisionnelle la plus forte (3.5 p.c.) ;

Tableau II
Production et consommation 1955-1964

(en milliers de tonnes)

	Production canadienne	Production mondiale (sans l'U.R.S.S.)	Consommation mondiale (sans l'U.R.S.S.)	Production mondiale (avec l'U.R.S.S.)
1955	1,064	1,490	1,600	1,730
1956	1,014	1,490	1,589	1,990
1957	1,046	1,580	1,694	2,080
1958	925	1,505	1,635	2,055
1959	1,050	1,670	1,812	2,270
1960	1,118	1,780	1,941	2,440
1961	1,176	1,895	—	2,775
1962	1,224	1,950	—	3,055
1963	1,272	2,004	—	3,216
1964	1,377	—	—	—

3) l'instabilité de la période 1955-58 a relativement nui à l'amiante canadien qui a vu sa part dans le monde baisser plus rapidement qu'escompté (tableau III). Cela s'est traduit par le fait que le Canada n'est revenu que tardivement, en 1964, dans la zone des prévisions du rapport Davis. Cependant, cette tendance à un recul précipité n'existe plus, et l'on assiste plutôt à une certaine stabilisation depuis quelques années.

*
* *

On connaît les difficultés qui ont touché le secteur de Thetford en 1964. Chez les principaux producteurs africains, il y a une véritable crise (stagnation ou recul de la production). Ces événements peuvent être simplement dus au fait que la période de « rattrapage » est maintenant terminée. En effet, si nous supposons que les exportations russes ont continué à s'accroître au rythme moyen de 13 p.c. par an, hypothèse invérifiable mais qui n'a rien d'in vraisemblable, la courbe (7) atteindrait en 1963, 2,236 milliers de tonnes (point A sur le graphique I). Elle serait donc très proche de la projection maximum. De toute manière, elle se trouve dans le champ des anticipations. Même si ces projections ne sont pas rigoureuses (nous les discuterons plus loin), on peut raisonnablement penser que la de-

Tableau III

Importance de la production canadienne d'amiante relativement à la production et à la consommation mondiales (sans l'U.R.S.S.)

	En p.c. de la consommation mondiale	En p.c. de la production mondiale
1955	66.5	71.4
1956	63.8	68.1
1957	61.7	66.2
1958	56.5	61.5
1959	57.9	62.9
1960	57.6	62.8
1961	—	62.1
1962	—	62.8
1963	—	63.3

mande mondiale ne va pas continuer à s'accroître dans les prochaines années au rythme auquel on s'est habitué depuis 1959.

En 1964, le Canada a en quelque sorte profité de ces difficultés. En pratiquant rapidement une « remise en ordre » interne, il a accru sa part du marché mondial au détriment de ses concurrents africains. Mais, ceux-ci sont sortis de leur crise et le Canada, à son tour, devra s'adapter à un taux de croissance plus modéré. Ceci pose le problème de la position du Canada dans la concurrence internationale.

— II —

Comment le marché international tend-il à se partager entre les fournisseurs et comment le Canada s'y comporte-t-il ? Pour répondre à cette question, il faut confronter les principaux producteurs

Tableau IV
Les principaux producteurs

(en milliers de tonnes)

	1952-56 (moyenne annuelle)	1961	1962	1963
Canada	969	1,174	1,216	1,272
États-Unis	48	53	53	67
Reste de l'Amérique ..	5	4	5	1
<i>Total Amérique</i>	1,022	1,231	1,274	1,340
U.R.S.S. ²	375	880	1,100	1,200
Reste de l'Europe	60	110	110	110
<i>Total Europe</i>	435	990	1,210	1,310
<i>Asie</i>	40	138	143	157
Rhodésie du Sud	95	162	142	142
Afrique du Sud	119	195	221	206
Reste de l'Afrique ...	34	33	37	36
<i>Total Afrique</i>	248	390	400	384
<i>Océanie</i>	5	17	19	15
<i>Total monde</i> ²	1,750	2,770	3,050	3,210

2. Approximatif.

aux principaux marchés, en s'attachant, bien entendu, aux marchés sur lesquels le Canada entre en compétition avec d'autres pays.

*
* *

La production mondiale s'est répartie ainsi ces dernières années (tableau IV).

La production mondiale reste le fait de quatre principaux producteurs, toujours les mêmes : le Canada, l'U.R.S.S., la Rhodésie du Sud et l'Afrique du Sud. Ils comptent en permanence pour 87 à 89 p.c., selon les années, de la production totale. Autrement dit, la croissance en valeur absolue des petits producteurs n'a pas jusqu'à présent menacé la position des grands.

Le recul relatif du Canada se traduit par un taux de croissance moindre, mais on sait que cette évolution était prévisible : à partir du moment où des « jeunes producteurs » avaient découvert de nouvelles mines rentables, ils devaient fatalement se tailler leur place, dans une conjoncture mondiale de forte croissance.

Il ne faut pas s'hypnotiser, comme on le fait trop souvent, sur l'énorme croissance de l'Union Soviétique car celle-ci a pour fin essentiellement de satisfaire un marché intérieur et fermé. Il y a en fait deux groupes de producteurs : le Canada et les pays africains, vu l'étroitesse de leur marché national, travaillent à 95 p.c. et même davantage pour l'exportation ; l'U.R.S.S., au contraire, ne fournit à l'étranger que 20 à 24 p.c. de sa production. Bien plus significatifs que les chiffres de la production sont donc ceux des exportations, qui vont maintenant retenir l'attention.

*
* *

Le montant total des exportations canadiennes au cours des dernières années, ainsi que sa répartition entre les principaux pays, a évolué comme suit (tableau V).

On voit ainsi ressortir les principaux marchés de l'amiante canadien :

1) Il y a tout d'abord les *États-Unis* qui absorbent plus de la moitié des exportations canadiennes. Cependant, ce marché se montre assez peu dynamique et sa part tend à baisser : elle était de

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

55.9 p.c. en 1960, contre seulement 48.8 p.c. en 1964. Cette tendance apparaît encore plus évidente quand on remonte plus loin dans le temps. En 1947, par exemple, les États-Unis achetaient déjà 461,453 tonnes d'amiante au Canada, soit 86.1 p.c. de nos exportations. Le mouvement de l'amiante canadien va donc dans le sens d'une plus grande diversification dans le choix des pays destinataires.

On doit regretter d'autant plus ce manque de dynamisme, que le marché américain se révèle être un débouché très fidèle pour l'amiante canadien : 90 à 95 p.c. des importations américaines proviennent du Canada (93.2 p.c. en 1963) ; le pourcentage se maintient entre ces deux limites constamment depuis 1950, sauf deux fois. Cette place de choix ne saurait étonner, quand on se rappelle que la plus grande partie de l'amiante canadien est extraite par des sociétés américaines qui le travaillent ensuite pour les besoins de la consommation des États-Unis. Ce marché ne peut donc pas échapper aux mines canadiennes.

Quels concurrents se partagent le reste ? À titre d'exemple, en 1963, sur les 6.8 p.c. d'importations américaines faites dans d'autres pays que le Canada, 5.5 p.c. avaient leur origine en Afrique du Sud, 0.6 p.c. en Rhodésie du Sud, 0.7 p.c. dans l'ensemble des petits producteurs. La plus grande partie de ce qui vient d'Afrique du Sud

Tableau V
Exportations canadiennes
(répartition en tonnes courtes)

	1960	1961	1962	1963	1964
Allemagne occidentale	79,152	78,309	72,086	83,172	88,382
France	31,245	49,841	60,882	44,308	71,190
Belgique — Luxembourg	36,414	37,036	41,624	40,859	47,332
Pays-Bas	20,804	19,114	19,468	27,852	28,026
Italie	12,729	23,648	15,540	17,339	20,238
Total Marché Commun	180,344	207,948	209,600	213,530	255,168
États-Unis	596,838	558,033	618,877	622,451	650,521
Grande-Bretagne	74,816	74,516	66,562	77,867	98,017
Japon	71,420	97,913	73,122	75,639	96,072
Australie	74,983	25,346	26,819	28,585	36,911
Reste du monde	120,092	152,424	169,690	188,373	196,787
Total	1,068,493	1,116,880	1,164,670	1,206,425	1,333,476

se compose de crocidolite et d'amosite qui n'entrent que partiellement en compétition avec le chrysotile canadien.

Actuellement, la principale menace pour le Canada s'élève sous la forme de la nouvelle exploitation des mines découvertes en Californie. Il y a là plus de 100 millions de tonnes de réserves brutes, d'un rendement en fibre supérieur à 35 p.c. au moins au départ ; il s'agit de chrysotile en fibres courtes. Ces gisements ont fait progresser la production des États-Unis de 53,000 tonnes en 1961 et 1962 à 66,000 en 1963 et 100,000 en 1964.

Cette situation nouvelle ne risque pas dans l'immédiat, d'entamer les positions acquises par le Canada : la production américaine reste encore modeste ; les entreprises extractrices au Canada qui exportent aux États-Unis sont, en grande partie, rappelons-le, des filiales de sociétés utilisatrices américaines, ce qui constitue une garantie de débouchés ; la Californie est beaucoup plus éloignée que le Québec des grandes zones industrielles.

Néanmoins, il y a dans cette production une cause supplémentaire au manque de dynamisme américain pour l'amiante canadien. Le Canada n'est plus seul, et il doit partager avec la Californie la satisfaction de l'augmentation des besoins américains.

2) *L'ensemble des pays du Marché Commun* forme le second client et un débouché constamment en croissance. Cependant, les ventes à ce groupe, année par année, montrent une croissance très irrégulière, c'est-à-dire des difficultés pour le Canada à l'expansion sur ce marché. De même, si l'on prend les pays un par un, on voit une certaine instabilité et des mouvements opposés pour une même année, alors que la conjoncture générale est sensiblement la même dans chaque nation du groupe.

Ces variations ne proviennent pas de l'accroissement des productions locales. Deux pays du Marché Commun font, en effet, partie des « petits producteurs », l'Italie et la France. Ils ont fourni de 1960 à 1963 successivement : 85,000 tonnes, 94,000 tonnes, 89,000 tonnes et 90,000 tonnes. Cette production est destinée surtout au marché interne évidemment, mais elle ne révèle pas de tendance bien nette à la croissance et ne gêne donc pas les exportations canadiennes dans la satisfaction des besoins supplémentaires européens.

Les véritables sources de la relative instabilité constatée résident

dans la concurrence d'autres pays fournisseurs. L'Europe des Six est en passe de devenir un partenaire dont la demande générale est massive, dynamique, régulière, donc un champ d'action idéal pour les fournisseurs de matières premières. On verra, ici, le rôle de l'amiante russe. Force est de constater, d'ailleurs, que cette concurrence menée au Canada est instable ou n'a qu'une efficacité épisodique, sinon on ne pourrait pas expliquer les fluctuations des ventes canadiennes, l'offre canadienne et la demande européenne étant toutes deux régulières. Par conséquent, si le Canada a une lutte sérieuse à mener en Europe, il est loin d'être battu d'avance, car il constitue le seul fournisseur stable, sur lequel ces pays peuvent compter en permanence.

3) Un certain nombre de pays isolés mais importants par la régularité de leur demande : Grande-Bretagne, Japon et Australie. Les importations du Japon sont assez irrégulières, mais celles des deux autres pays sont en croissance lente, sauf pour 1964, où le Canada a bénéficié de l'affaiblissement passager de ses concurrents.

Sur ces marchés, l'amiante canadien se heurte soit à une production nationale (cas de l'Australie où la production fluctue entre 15,000 et 19,000 tonnes), soit à d'autres grands fournisseurs, membres également du Commonwealth.

Pour le premier de ces phénomènes, la production australienne ne reflète pas, depuis plusieurs années, une tendance à la croissance, et elle ne constitue donc pas, pour l'instant, un véritable obstacle à l'expansion canadienne. Quant au second, l'exemple du marché anglais est assez typique de difficultés rencontrées, comme le montre le tableau VI.

Tableau VI
Répartition des importations britanniques

Provenance	1962 (en p.c.)	1963 (en p.c.)
Canada	46.0	40.7
Rhodésie du Sud — Nyassaland	24.0	24.1
Afrique du Sud	16.1	19.3
Bazutoland, Bechuanaland et Swaziland	11.0	12.4
Autres	2.3	3.5
Total	100.0	100.0

L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'AMIANTE

4) *Le reste du monde* enfin, qui traduit un éparpillement de ventes canadiennes à plusieurs dizaines de pays. Pris individuellement, certains de ces pays entrent par moments dans la catégorie des clients importants, le Brésil, l'Inde et l'Espagne surtout. Mais leur demande n'est pas régulière, et c'est seulement pris tous ensemble qu'ils apparaissent comme un groupe d'acheteurs en croissance constante.

Ils ont formé depuis quelques années (sauf en 1964) l'exutoire le plus dynamique de l'amiante canadien. De 1960 à 1963, les ventes canadiennes se sont accrues annuellement dans cet ensemble de pays, de 27 p.c., puis de 11.8 p.c. et de 11 p.c. Le Canada ne subit pas jusqu'à présent une concurrence très vive sur beaucoup de ces marchés tiers. Or, il s'agit de pays plus ou moins développés, et dont certains sont en voie de développement : à condition de savoir garder ses positions et saisir les occasions de ventes, même peu importantes au début pour certains de ces pays, le Canada trouvera là, à moyen et à long terme, les débouchés d'avenir pour son amiante.

Il importe maintenant de savoir comment les grands producteurs qui font concurrence au Canada, répartissent, eux aussi, leurs ventes sur ces différents marchés.

*
* *

En ce qui concerne les *exportations d'amiante russe*, on ne possède pas d'indications depuis 1961. Pour les années connues, elles ont évolué ainsi (tableau VII).

Tableau VII
Exportations russes totales

	Exportations (milliers de tonnes)	P.c. de la production de l'U.R.S.S.	P.c. annuel d'augmentation
1956	98.7	19.7	—
1957	114.0	22.8	15.5
1958	129.5	23.6	13.6
1959	141.6	23.3	9.3
1960	161.0	24.2	13.7

Ces chiffres expriment évidemment un grand dynamisme. Pour les années postérieures à 1960, il faut bien songer à une expansion. L'U.R.S.S. avait d'ailleurs comme but dans sa planification le doublement de sa production d'amiante de 1960 à 1965. Nous avons déjà émis l'hypothèse que l'augmentation des exportations avait pu continuer au rythme de 13 p.c. en moyenne. On en serait alors en 1964 à 261,000 tonnes. Si nous supposons, autre hypothèse, qu'elles représentent toujours à peu près le quart de la production soviétique, on dépasserait en 1964 les 350,000 tonnes. C'est sans doute une hypothèse maximum qui n'a pas été atteinte. Quoi qu'il en soit, l'introduction de l'U.R.S.S. dans le monde a accéléré le « rattrapage » précédemment examiné et a constitué une menace pour le taux de croissance des autres producteurs.

Les points d'impact de ces exportations sont révélés dans le tableau VIII.

Tableau VIII
Destination des exportations russes

(en milliers de tonnes)

	1959	1960
Allemagne occidentale	24.4	37.1
France	25.6	24.3
Belgique — Luxembourg	14.0	13.2
Pays-Bas	4.4	2.2
Italie	2.2	5.4
Total du Marché Commun	70.6	82.2
Japon	2.6	4.2
Grande-Bretagne	1.5	3.6
États-Unis	0	0
Autres pays occidentaux	?	20.2
Total des pays occidentaux	?	110.2
Pays de l'Europe communiste	?	48.0
Non ventilé	?	2.8
Total général	141.6	161.0

Les six pays du Marché Commun forment le principal marché de l'amiante soviétique exporté. Ils en absorbent plus de la moitié, et achètent les trois quarts des exportations dans le monde occidental (les trois plus gros clients : Allemagne, France et Belgique, les deux tiers à eux seuls). À eux, il faut ajouter le Danemark et la Suède qui achètent plus de la moitié des 20.2 milliers de tonnes indiquées comme vendues aux autres pays occidentaux.

L'Europe communiste constitue le second marché en importance, les principaux clients étant dans l'ordre : la Tchécoslovaquie (16.6 milliers de tonnes), l'Allemagne de l'Est, la Hongrie, la Pologne, la Bulgarie, la Roumanie. Le marché constitué par ce groupe était, en 1960, assez faible en définitive. Cela s'expliquait peut-être par le fait que dans leur planification, la construction, principale consommatrice d'amiante, était reléguée à une place secondaire, tout au moins pour certains d'entre eux.

Pratiquement, les exportations russes hors d'Europe étaient insignifiantes en 1960 : le seul point de choc important avec l'amiante canadien se trouvait donc dans les pays du Marché Commun. Alors que la disproportion entre les ventes canadiennes et russes était partout ailleurs considérable, les ventes russes, pour le Marché Commun, se sont élevées, en 1960, à 45.5 p.c. des ventes canadiennes, et dans certains pays comme la France à 77.9 p.c.

On peut penser que, depuis 1960, la concurrence soviétique ne s'est pas relâchée sur l'Europe occidentale. De plus, il est probable que les Russes se sont introduits sur les marchés tiers à travers le monde. Mais là, ils n'ont pas gêné l'essor de l'amiante canadien, particulièrement vif, comme on l'a vu précédemment.

À noter un défaut de l'amiante russe pour les pays importateurs : son incertitude due, non à des raisons techniques, mais économiques et politiques à la fois. Les Russes, à cause de leur régime, pratiquent les échanges internationaux par voie d'accords bilatéraux (valables en général 1 ou 2 ans) avec leurs clients ou fournisseurs éventuels. Ces accords sont donc remis périodiquement en cause. La situation politique interfère bien entendu sur leur reconduction, et peut la faire échouer. Le non-renouvellement, l'an passé, de l'accord germano-russe, par exemple, peut se révéler profitable au Canada, s'il saisit l'occasion.

*

* *

L'Afrique du Sud produit de la crocidolite et de l'amosite plus que du chrysotile. Les différentes variétés d'amiante pouvant avoir chacune des emplois spécifiques, l'Afrique du Sud n'est donc qu'un concurrent partiel du Canada. La production a évolué ainsi (tableau IX).

Ces chiffres traduisent l'essoufflement des années '62 et '63, dû à une stagnation des exportations et à une accumulation des stocks

Tableau IX
Production de l'Afrique du Sud
(en tonnes)

	1961	1962	1963	1964 (1er semestre)
Production totale	194,834	221,302	205,744	103,929
<i>dont :</i>				
Exportations	180,688	184,170	183,861	102,537
Ventes locales	12,395	12,853	10,554	—

Tableau X
Exportations de l'Afrique du Sud
(en tonnes)

Pays de destination	1961	1962	1963
Allemagne occidentale	10,832	10,000	12,198
France	7,627	10,155	7,361
Belgique — Luxembourg	6,040	5,185	5,678
Pays-Bas	2,726	3,734	2,388
Italie	18,635	19,494	19,487
Total du Marché Commun ..	45,860	48,568	47,112
États-Unis	28,992	32,824	36,654
Grande-Bretagne	33,117	29,117	29,330
Japon	18,863	13,617	16,804
Australie	13,177	10,937	8,254
Reste du monde	40,679	49,107	45,707
Total	180,688	184,170	183,861

qu'on n'a pu résorber qu'en diminuant la production. Si une amélioration des exportations semble s'affirmer pour 1964, toute crainte n'a pas disparu : on vient de fermer plusieurs petites mines de chrysotile au Transvaal, et le Conseil gouvernemental pour le développement des ressources naturelles recommandait, fin 1964, une aide à l'amiante sous forme de tarifs préférentiels de chemins de fer, de subventions pour le développement des réserves, etc.

Quant à la structure des exportations, elle est telle que l'Afrique du Sud est présente sur tous les marchés canadiens. La force de cette concurrence varie cependant d'un pays à l'autre.

Le débouché américain représente une part appréciable des ventes (20 p.c. environ en 1963), mais le vingtième seulement de ce que le Canada vend aux États-Unis. La situation paraît plus sérieuse pour le Marché Commun ; l'Italie importe même plus d'Afrique du Sud que du Canada. Mais dans tous ces cas, il s'agit surtout d'amiante et de crocidolite, et non de chrysotile. Les exportations vers le client « sûr » et traditionnel, l'Angleterre, sont en pleine stagnation.

Les difficultés que nous avons vues semblent avoir donné naissance à une tendance à la spécialisation vers des types d'amiante que ne produit pas le Canada, par abandon du chrysotile. En définitive, l'Afrique du Sud ne constitue pas une menace très grande, dans un avenir rapproché, pour le Canada.

*
* * *

La *Rhodésie du Sud* s'est trouvée récemment devant d'importantes difficultés que fait ressortir le tableau XI.

Tableau XI
Production et exportations de la Rhodésie du Sud
(en tonnes)

	Production	Exportations		Production	Exportations
1959	119,699	103,000	1962	142,196	145,414
1960	133,963	128,000	1963	142,255	123,117
1961	161,610	133,516			

On voit que la Rhodésie a connu, au début des années 1960, une croissance exceptionnelle, mais, ensuite, un fort recul et une stagnation. De plusieurs sources, on donne comme cause essentielle à cette crise récente, la concurrence canadienne. La Rhodésie a pu produire beaucoup dans la période de facilité qui a suivi 1958. Mais, quand les difficultés se sont élevées, certaines mines marginales ont dû fermer.

En ce qui concerne la répartition des exportations, on n'a que des indications partielles et contradictoires selon les sources. D'après les sources anglaises, les envois de la Rhodésie à la Grande-Bretagne se seraient élevés à 38,986 tonnes en 1962 et 43,408 en 1963. La Grande-Bretagne est donc le seul terrain sur lequel la Rhodésie et le Canada s'opposent fortement, et les récents événements montrent que la Rhodésie n'est pas capable de soutenir une très vive concurrence. En dehors de l'Angleterre, et quelles que soient les divergences statistiques constatées, il est certain que les ventes de la Rhodésie s'éparpillent entre un grand nombre de pays, sans bénéficier d'un marché stable important.

*

* *

Tableau XII
Variation des prix de l'amiante canadien
(en dollars canadiens, par tonne)

	No 1	No 2	No 3	No 4	No 5	No 6	No 7
Décembre 1950	960-1,050	400-550	250-425	105-155	85-97	63	30-57
" 1951	1,100-1,500	685-900	275-450	135-151	95-119	70	32-63
" 1952	"	500-1,000	300-525	150-200	100-140	77	35-70
" 1953	"	"	"	"	"	"	"
" 1954	"	"	"	"	"	"	"
" 1955	"	"	"	"	"	"	"
" 1956	1,400-1,725	750-1,100	350-575	170-225	110-140	82	38-75
" 1957	"	"	"	"	"	"	"
" 1958	1,475-1,850	790-1,200	370-650	180-245	120-150	86	40-80
" 1959	1,410-1,475	610-875	350-650	"	"	"	"
" 1960	"	"	"	"	"	"	"
" 1961	"	"	"	"	"	"	"
" 1962	"	"	"	"	"	"	"
" 1963	"	"	"	"	"	"	"
" 1964	"	"	"	"	"	"	"
Janvier 1965	1,410	640-875	345-565	190-320	115-156	95	"

À l'issue de cette analyse, il apparaît clairement que, sauf dans certains cas bien délimités, le marché mondial de l'amiante reste dominé par le Canada. Cependant, la concurrence qui s'élève réduit les possibilités de manœuvre sur les prix.

Les prix de l'amiante canadien sont remarquablement stables en dehors des périodes de retournement conjoncturel. Depuis 1950, ils ont évolué comme suit, pour chaque catégorie d'amiante (tableau XII).

Les deux prix que l'on trouve (sauf pour la fibre no 6) correspondent au prix le plus bas et au prix le plus élevé, constatés F.O.B. à la sortie des différentes mines, et non pas à la variation du prix de chaque mine entre un minimum et un maximum. De plus, toutes les catégories d'amiante n'ont pas la même importance : ce sont les fibres courtes, en particulier la fibre no 4, qui sont les plus vendues ; par contre, le brut (no 1 par exemple) n'est à peu près plus demandé, mais il a servi longtemps de prix de référence, un certain écart de prix étant maintenu, à partir de lui, entre chaque catégorie.

La stabilité qui se dégage du tableau XII (sauf pour la période 1956-58) est propre au Canada. Les Russes pratiquent des prix différenciés, et les Africains ont dû en 1964 baisser leurs prix, devant l'affaiblissement de la demande. Cette stabilité était jugée sévèrement en 1955, dans le rapport de John Davis : le Canada aurait pu vendre à un prix supérieur et « n'avait pas exigé le prix du marché. D'un autre côté, les produits de l'amiante ont été probablement vendus aussi cher que la concurrence le permettait, ou presque. Il faut donc en conclure que ce sont les sociétés-mères qui ont le plus bénéficié de la situation. » Le rapport Davis se fondait sur une hausse de 10 p.c. du prix réel de 1955 à 1965, de 25 p.c. de 1955 à 1980.

En fait, la hausse nominale des prix a été forte depuis 1955, même en tenant compte du mouvement inverse de baisse intervenu en 1959. En 1964, pour prendre deux exemples parmi les fibres très demandées, le prix médian de la tonne de fibre no 4 était passé de 175 dollars à 212.50 dollars, soit une augmentation de 21.4 p.c. Pour la fibre no 3, son prix s'était élevé de 52.50 dollars à 60.00 dollars, soit de 14.3 p.c. Mais s'agit-il d'une hausse réelle de 10 p.c. ou, en d'autres termes, y a-t-il une amélioration de 10 p.c. du prix du produit minier par rapport à celui des produits de l'amiante ? C'est fort douteux. L'amiante est peut-être un peu mieux payé qu'en

1955, mais les maisons-mères utilisatrices font toujours des super-bénéfices sur le dos de leurs mines.

Cependant, si on veut remédier à cette situation par une hausse des prix, on se heurte aujourd'hui au problème de la concurrence internationale, puisqu'une partie de plus en plus grande de la production des mines est destinée, non plus aux maisons-mères anglaises ou américaines, mais à des producteurs d'autres pays auxquels, nous l'avons vu, d'autres offreurs se présentent. Dans ces conditions, une hausse substantielle des prix risquerait de remettre à flot les concurrents actuellement en difficultés, qui pourraient aligner leurs prix ou développer leurs ventes, et surtout inciter l'U.R.S.S. à prendre pied davantage encore sur les marchés canadiens traditionnels.

La pression due à l'augmentation des coûts, le fait que le Canada peut s'appuyer sur son principal marché (les États-Unis) qui lui est entièrement acquis, le fait également de sa position dominante qui lui permet d'imposer son prix à ses clients (demande rigide), d'autant plus que d'autres concurrents le suivront en matière de prix, ont amené, après de longues hésitations, à élever les prix de certaines catégories très demandées (notamment no 4 et no 6) au premier janvier dernier. Cette hausse relativement modérée va aider les mines canadiennes dans l'immédiat. Mais cette politique ne peut plus, nous venons de le voir, être systématiquement pratiquée aujourd'hui comme autrefois.

Face aux problèmes de la concurrence internationale, la meilleure politique que peut avoir le Canada consiste à prospecter systématiquement les nouveaux marchés. L'expansion dans ce qu'on a appelé les pays-tiers constitue une excellente tendance. Ces marchés sont neufs pour tout le monde, donc disponibles pour le premier arrivant. Nombre de ces marchés n'ont certainement pas été attaqués suffisamment, notamment ceux du monde communiste.

L'U.R.S.S. pratiquerait le *dumping* en vendant hors de sa zone à des prix de 10 p.c. inférieurs aux prix canadiens tout en n'exigeant pas un règlement en devises fortes, tandis qu'elle vendrait à ses satellites avec 15 p.c. de majoration sur les prix canadiens. Dans ces conditions, certains pays communistes ne seraient sans doute pas fâchés de passer quelques accords avec le Canada. Étant donné l'actuelle situation politique au sein du bloc communiste, l'U.R.S.S. ne pourrait pas s'y opposer. Le Canada porterait un coup à l'U.R.S.S. sur

son propre terrain et la contraindrait peut-être à abandonner son *dumping*. Or, les exportations canadiennes au delà du rideau de fer restent ridiculement faibles (1,415 tonnes en 1963)³. Cependant, la Rhodésie du Sud a réussi, au moins une année (1961), à exporter considérablement dans cette zone, notamment en Tchécoslovaquie. Pourquoi les entreprises minières canadiennes ne feraient-elles pas un effort permanent dans cette direction ?

— III —

Puisque le Canada bénéficie d'une position dominante, l'avenir de son amiante dépend surtout, en définitive, de l'évolution des besoins de ce produit dans le monde.

La consommation mondiale d'amiante semble s'être située dans les limites des prévisions de John Davis, on l'a vu. Plusieurs problèmes se posent alors :

1) Quels sont les fondements des prévisions Davis ?

2) Comment l'augmentation générale de l'amiante se distribue-t-elle entre les principales zones mondiales de consommation ? Il est certain, en effet, que l'augmentation prévue ne touchera pas de manière égale tous les marchés. Il faut savoir alors où faire porter l'effort principal.

3) Quels phénomènes perturbateurs peuvent éventuellement intervenir ? On craint toujours la découverte de produits synthétiques venant ruiner l'expansion de l'amiante naturel.

*

* ... *

Les prévisions faites à la Commission Gordon⁴ sont, nous dit-on, « fondées avec confiance sur les tendances passées du marché, pour ce qui est de l'ensemble des besoins futurs ». Il s'agit donc d'une simple extrapolation. Comment l'auteur la justifie-t-elle ? Par le dynamisme des principales industries utilisatrices. L'industrie canadienne de l'amiante voit sa « base s'élargir et s'approfondir. On em-

3. On se vante parfois des succès (relatifs) vis-à-vis de la Yougoslavie, mais on oublie que ce pays communiste dissident se situe hors du rideau de fer.

4. Rapport Davis, p. 237 et ss.

ploi des quantités croissantes d'amiante dans des domaines où le progrès semble plus rapide que la moyenne. » Et il cite de nouvelles utilisations de l'amiante depuis la fin de la guerre, justifiant ainsi sa croyance en la permanence des tendances qui se sont révélées : « on semble fondé de croire que l'amiante grandira — probablement plus rapidement que les autres minéraux » produits au Canada.

Un peu plus loin, l'auteur précise sa pensée à propos des principales industries utilisatrices d'amiante : « il s'agit là d'industries qui croissent à un rythme au moins égal et même plus rapide que le reste de l'économie. Si elles continuent d'utiliser l'amiante comme elles le font présentement, l'industrie de l'amiante devrait, elle aussi, grandir plus rapidement que ne s'accroît le produit national brut de la plupart des pays. » C'est de là qu'il juge que le taux de croissance minimum sera supérieur à 3 p.c. par an.

Indépendamment des chiffres de la croissance prévue, qui peuvent être contestés, ces considérations donnent la clé indispensable aux recherches : l'amiante est lié à la croissance nationale, et son taux de croissance doit être un peu plus élevé que celle-ci.

Ces propositions, parfaitement logiques, se trouvent vérifiées dans les grandes lignes : les besoins d'amiante augmentent d'autant plus que les pays sont en expansion. Cependant, une difficulté surgit à propos des États-Unis : la croissance du P.N.B. de ce pays, quoique assez faible pendant la décennie '50, n'en est pas moins réelle ; or, les ventes d'amiante y sont irrégulières, et ont même plutôt baissé (tableau XIII).

Tableau XIII
Exportations canadiennes d'amiante vers les États-Unis,
1950-64

(en tonnes)

1950	667,006	1958	582,366
1951	712,065	1959	629,231
1952	685,611	1960	596,838
1953	643,810	1961	558,033
1954	633,786	1962	618,877
1955	693,569	1963	622,451
1956	626,656	1964	650,521
1957	644,557		

L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'AMIANTE

On se retrouve, en 1964, avec des ventes inférieures à celles de 1950 et des années suivantes. Il faut d'abord tenter d'expliquer ce paradoxe.

*
* * *

On peut chercher à lier les exportations d'amiante canadien aux États-Unis, à des indicateurs généraux de la croissance américaine, tels que le P.N.B. (en dollars constants), l'indice général de la production industrielle, ou un indicateur important de la conjoncture comme la vente de voitures automobiles. On peut également chercher à les comparer à la production d'industries utilisatrices d'amiante, comme la construction.

Pour faciliter les comparaisons, on a réduit tous les chiffres bruts en indices en prenant la même base pour toutes les séries : 100 pour la moyenne des trois années 1957-58-59 (tableau XIV).

On se rend compte qu'il y a entre les importations d'amiante canadien et toutes les autres courbes un « phénomène de ciseaux » très caractéristique : la tendance générale de l'amiante a été jusqu'en

Tableau XIV
Indices de l'économie américaine

Année	Importations d'amiante canadien y	P.N.B. ⁵ x ₁	Production industrielle x ₂	Ventes de voitures x ₃	Contrats de construction x ₄	Production de ciment x ₅
1950	107.8	77.1	74.9	125.8	61	71.6
1951	115.1	82.8	81.3	106.4	63	77.7
1952	110.8	85.6	84.3	87.1	67	78.7
1953	104.1	89.4	91.3	115.2	70	82.6
1954	102.4	88.0	85.8	103.8	76	85.9
1955	112.1	95.1	96.6	144.2	91	94.0
1956	101.3	97.1	97.9	108.8	92	100.2
1957	104.2	99.0	100.7	113.5	93	94.3
1958	94.1	97.2	93.7	80.7	102	98.6
1959	101.7	103.8	105.6	105.8	105	107.2
1960	96.5	106.6	108.7	123.7	105	101.0
1961	90.2	108.4	109.8	105.0	108	102.4
1962	100.0	115.0	118.3	128.5	120	106.5
1963	100.6	119.4	124.3	144.5	132	114.2

5. Indice calculé d'après le montant du P.N.B. en dollars constants (dollars 1954).

1960 à la baisse, alors que celle des autres séries révèle une hausse. Ce phénomène est, cependant, irrégulier : certaines années, les mouvements sont de même sens. Les calculs permettent de préciser cette première impression :

1) Liens entre les importations d'amiante canadien (y) et le P.N.B. (x). La droite de régression est $y = -0.36x_1 + 137.9$ et le coefficient de corrélation $r_{yx_1} = -0.64$. Ces chiffres montrent l'importance de la divergence : à une augmentation de 1 p.c. du P.N.B. (par rapport à son volume de 1957-59), correspond une diminution de 0.36 p.c. des achats d'amiante canadien. Il montre aussi que ce phénomène n'est qu'une tendance générale irrégulière dans son évolution, qu'il ne permet pas de lier les deux séries, année par année ; vu le nombre réduit de données historiques, le coefficient de corrélation de 0.64 n'est que moyennement significatif.

2) Liens entre y et la production industrielle (x_2). Les résultats sont du même ordre : $y = -0.28 x_2 + 130.8$; $r_{yx_2} = -0.58$.

3) Liens entre y et x_3 (ventes de voitures automobiles) : $r_{yx_3} = +0.17$. Le coefficient de corrélation est positif mais si faible qu'il n'a pratiquement aucune signification. Ce résultat est d'autant plus étonnant que l'industrie automobile passe pour être, non seulement un indicateur de conjoncture, mais encore une industrie consommatrice d'amiante.

Si l'on cherche des liens plus directs, c'est-à-dire avec une importante industrie utilisatrice comme la construction, on ne trouve pas des conclusions beaucoup plus encourageantes. L'activité globale de la construction mesurée par l'indice du volume des contrats, s'accroît sensiblement plus vite que le P.N.B. et que la production industrielle ; sa tendance contredit donc fortement l'évolution des achats d'amiante. Le coefficient de corrélation est moyennement significatif : $r_{yx_4} = -0.66$. La production de ciment s'accroît moins rapidement : cela traduit-il une diminution de son importance comme matériau de construction ? De toute manière, sa courbe suit de très près celle du P.N.B. et de la production industrielle. On obtient donc assurément des résultats du même ordre.

Les prévisions Davis manquent-elles donc de fondement et doit-on estimer l'avenir de l'amiante aux États-Unis comme définitivement bouché ? Il faut se garder de toute interprétation péremptoire,

car, on peut considérer les événements qui se sont succédé pendant la plus grande partie de la décennie '50 comme exceptionnels.

L'année 1950, avec la guerre de Corée, a constitué une rupture dans les achats américains. Les utilisateurs ont constitué des stocks énormes d'amiante et de produit de l'amiante : en 1951, les importations canadiennes étaient de 80 p.c. plus élevées que 5 ans auparavant (en 1946, elles n'étaient que de 15 p.c. supérieures à celles de 1941). Il a bien fallu ensuite réduire ces stocks et les achats nouveaux ont dû baisser, indépendamment du P.N.B. D'où le phénomène de « ciseaux ». Puis, la récession de 1957 est intervenue, et l'on sait que dans ce cas, les répercussions sont amplifiées dans le secteur des matières premières. La situation ne serait redevenue « normale » qu'à partir de 1961. On voit, en effet, depuis cette date, l'augmentation de toutes les courbes accompagnée enfin d'une reprise continue dans les achats d'amiante.

Il est encore trop tôt pour juger du caractère durable de cette nouvelle tendance plus conforme à la logique. De toute manière, on risque de se heurter dans les années à venir à la concurrence naissante de la Californie, comme on l'a vu, et il vaut mieux n'escompter à moyen terme qu'une croissance modérée sur le marché américain : il se révélera sans doute moins dynamique que les autres pour l'amiante canadien.

*

* *

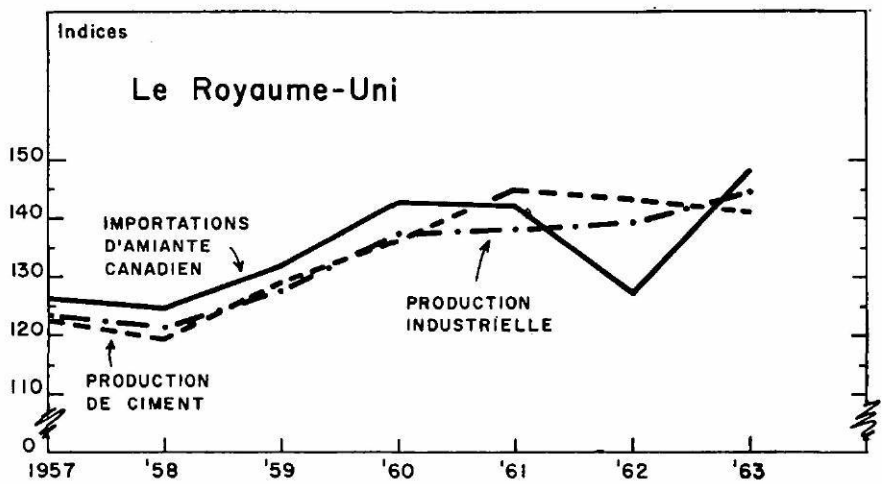
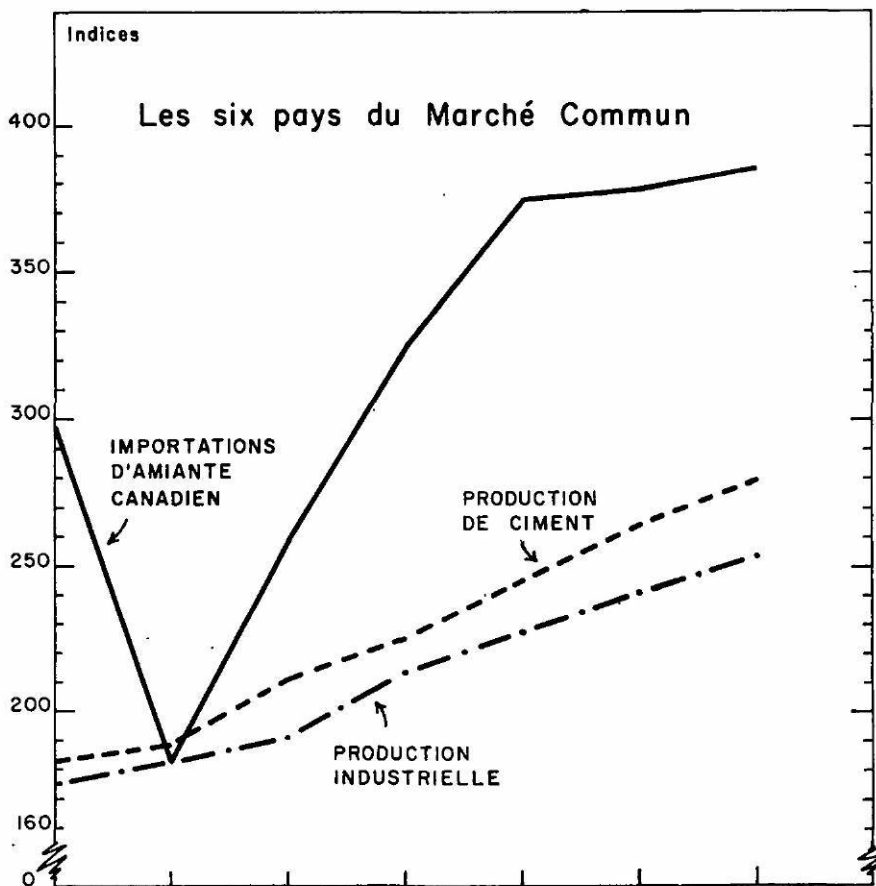
Les autres marchés ne posent pas de problèmes aussi complexes et la règle supposée par J. Davis semble s'y vérifier, sauf pour quelques années accidentelles, comme l'indique le graphique II, établi en indices ayant pour base l'année 1950, et qui concerne les six pays du Marché Commun et le Royaume-Uni.

Si l'on prenait pour point de départ l'année 1957, on obtiendrait des résultats un peu différents : de 1957 à 1963, en effet :

— pour le Royaume-Uni, la production industrielle s'est accrue de 15.5 p.c., celle de ciment de 14.5 p.c., les achats d'amiante canadien de 17.5 p.c. ;

— pour les six pays du Marché Commun, la production industrielle a augmenté de 43.6 p.c., celle de ciment de 51.8 p.c., les achats

Graphique II



d'amiante canadien de 28.5 p.c. seulement. Ceci traduit la percée des concurrents, notamment de l'U.R.S.S., sur ces marchés : ils se sont emparés d'une partie de l'accroissement de la demande de ces pays.

Concernant les marchés « tiers », on ne peut avancer que des considérations générales, étant donné la très grande diversité de situation de ces pays à travers le monde. Cependant, on sait qu'un certain nombre de ces pays commence à se développer. D'après l'O.N.U., la production des pays sous-industrialisés s'est accrue de 46 p.c. de 1958 à 1963, contre 35 p.c. pour les pays industrialisés. Or, on a vu que les exportations canadiennes vers « le reste du monde » (tableau V), catégorie qui recouvre à peu près ces marchés, sont les plus dynamiques depuis un certain nombre d'années. Là aussi, les fondements du rapport Davis se trouvent confirmés.

*
* *

Il y a donc de nombreux marchés en voie de développement et des possibilités d'avenir pour l'amiante canadien, à condition toutefois que n'interviennent pas des produits concurrents. Ce point mériterait une longue étude, ne serait-ce que parce que la menace d'un remplacement de l'amiante par des produits artificiels est périodiquement agitée. Le manque d'informations précises oblige à se replier sur des appréciations purement qualitatives et conjecturales.

Le développement des industries chimiques et plastiques nuit-il à l'amiante, ou, au contraire, provoque-t-il une utilisation plus grande de ce minéral ?

Ces industries s'accroissent plus rapidement que la moyenne. Si on ne peut pas distinguer dans les statistiques courantes celles de ces industries qui utilisent spécifiquement l'amiante ou, au contraire, des produits de remplacement, du moins sait-on que, aux États-Unis, par exemple :

— la production des industries chimiques et des produits chimiques (y compris les résines synthétiques) s'est accrue de 53.3 p.c., de leur niveau moyen de 1957-59 à 1964 ;

— la production de l'industrie de caoutchouc et des produits plastiques s'est accrue de 59.2 p.c., pendant le même laps de temps.

Deux interprétations de ces données se font jour :

a) Certaines de ces industries font des alliages d'amiante et de matière plastique, pour donner à leurs produits les propriétés des deux matières à la fois. On sait d'ailleurs que les grandes compagnies qui travaillent l'amiante sont également productrices de matières plastiques. Le développement de ces industries donne donc des débouchés à l'amiante.

2) Le développement s'effectue, au contraire, au détriment de l'amiante du fait de l'utilisation de plus en plus grande d'alliages au lieu d'amiante pur. L'essor du marché de l'amiante se trouve donc réduit.

Aucune vérification statistique n'est possible pour l'instant. On peut seulement avancer que l'utilisation des produits synthétiques a permis de créer de nouveaux biens. Sans les matières plastiques, l'amiante serait privé d'un de ses débouchés. Il semble donc que, jusqu'à présent, ce soit la première interprétation qui soit la bonne.

Reste évidemment l'éventualité de nouvelles découvertes scientifiques qui viendraient bouleverser l'emploi de l'amiante. Rien n'est intervenu de ce côté récemment. Au contraire, les recherches de laboratoire aboutissent plutôt à dégager de nouvelles utilisations pour l'amiante. Il n'y a donc pas de crainte à nourrir à moyen terme.

*

* *

En conclusion, les idées générales, en ce qui concerne l'avenir proche de l'amiante canadien, peuvent se résumer ainsi :

1) Il n'y a pas en vue de récession mondiale dans la consommation de l'amiante, malgré les difficultés récentes qu'ont éprouvées les producteurs. Mais la période de « rattrapage » des années '50 se trouve terminée. Il est donc possible maintenant que le rythme de croissance se trouve affaibli et la concurrence avivée.

2) La concurrence se joue avec trois autres pays essentiellement. Les deux pays africains, qui nous disputent principalement le marché britannique, ne semblent pas très dangereux dans un proche avenir. Le troisième, l'U.R.S.S., a pris pied surtout dans les pays du Marché Commun. Ces pays constituent le lieu de la plus vive compétition internationale.

3) Le Canada ne peut plus maintenant pratiquer largement une politique de prix, du fait de cette concurrence internationale. Il lui reste la possibilité de s'engager dans une conquête plus active des différents marchés potentiels, où ses concurrents n'ont pas encore pénétré.

4) Le marché le plus important est formé par les États-Unis. Il nous est acquis mais il vaut mieux ne pas y prévoir une expansion très grande. C'est une raison supplémentaire en faveur de la diversification des exportations.

5) Il y a un lien entre les besoins d'amiante et la croissance générale. Il faut donc s'intéresser le plus à la conquête des économies les plus dynamiques (Europe occidentale et pays neufs). C'est encore un nouveau motif de diversification.

6) La possibilité de produits de remplacement constitue une menace permanente, mais il y a fort peu de chances pour qu'elle se matérialise dans les prochaines années.

Jean LOTTE,
*professeur à l'École des Hautes
Études commerciales (Montréal)*

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Principales sources du précédent article :

- Revue *Asbestos* (mensuelle)
- U.S. Bureau of Miner : *Mineral trade notes* (bulletin mensuel)
- John Davis : *L'extraction et le traitement des minéraux au Canada* (rapport à la Commission Gordon)
- O.F.S. : *The Asbestos Mining Industry* (publication annuelle)
- Ministère des richesses naturelles du Québec : *L'Industrie minière de la province de Québec en 1961*
- *Amiante*, publication annuelle du ministère fédéral des Mines, rédigée par M. Woodroffe
- O.F.S. : *Exports by Commodities* (publication mensuelle)
- U.S. Department of Commerce : *Survey of Current Business* (publication mensuelle)
- O.C.D.E. : *Statistiques générales*, (bulletin mensuel)